



Session Plénière des 2 et 3 juillet 2020

Rapport N°20.02.08 Plan Bio

Réponse à l'amendement du groupe « UDC » sur la TVA à 0%

Intervention de Michel CHASSIER

Nous entendons votre proposition. Nous sommes conscients de la gravité de la crise économique causée par l'impéritie du gouvernement.

Nous avons dit que les mesures décidées par la Région étaient nécessaires, nous les avons soutenues, mais insuffisantes, tout en rappelant quelles étaient les limites de nos moyens dans le périmètre de nos compétences.

Nous savons aussi que les mesures prises au niveau de l'Etat ne répondent pas à toutes les situations, à toutes les difficultés et n'éviteront pas, malheureusement, faillites et destructions d'emploi dans de nombreux secteurs, qu'il s'agisse d'emplois salariés ou d'indépendants, catégorie souvent oubliée.

Alors bien sûr la question du poids de la fiscalité se pose plus que jamais. En rappelant toutefois que cette situation n'est pas nouvelle, elle résulte des choix effectués par tous ls gouvernements qui se sont succédé depuis 40 ans, comme des collectivités, sans d'ailleurs que cette hausse quasi-continuelle n'empêche les déficits publics et la dette de croître indéfiniment.

Dans ce contexte, la proposition d'appliquer une TVA à 0% pour les circuits d'alimentation en vente directe peut constituer une incitation à la relance en diminuant le coût d'achat pour le consommateur.

Mais nous y voyons plusieurs écueils :

- Pourquoi ces seuls produits, et non pas viser globalement les produits de première nécessité ?
- Comment délimiter le périmètre de la vente directe : chez le producteur, sur les marchés, via Internet ?
- Si une telle mesure était adoptée, à l'heure où nos recettes provenant d'une fraction de la TVA sont déjà fortement impactées, il faudrait que l'Etat accepte de mettre en place un mécanisme de compensation, comme cela se faisait par exemple pour les exonérations et dégrèvements de taxe d'habitation. Cela me semble peu probable.

La deuxième question que cela pose touche au principe même de l'expérimentation.

Nous avons déjà exprimé ici notre opposition de principe.







Cela reviendrait de manière générale à aggraver la fracture territoriale au profit des Régions les plus dynamiques, et cela va à l'encontre de la mission de l'Etat qui est de veiller à l'égalité des territoires. C'était hier le rôle des DATAR, dont les Régions sont un peu les héritières.

On voit que cette possibilité offerte aux Régions de conduite des expérimentations ne fera qu'accroître une concurrence déjà bien réelle, même si dans ce cas précis la mesure vise plutôt des petits producteurs déjà installés, mais encore une fois nous touchons au principe même.

L'expérimentation, dans ce domaine comme dans d'autres, représente un pas de plus dans le projet de déconstruction de la France poursuivi par Macron à la demande de ses sponsors, mais aussi par une bonne partie de la gauche pour des raisons idéologiques.

La question des taux de TVA ne peut donc être traitée que de façon égalitaire, au niveau national et cela relève de responsabilité du législateur.

